

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 26 juillet 2016**CP2016\_07\_48  
id. 2736

*L'an deux mille seize le vingt six juillet , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Absent(s) :*

*M. ALBUGUES, Mme BAREGES, M. DEPRINCE*

*Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

**AIDE DU DÉPARTEMENT EN MATIÈRE D' ACTIONS PUBLIQUES  
DE MISE EN VALEUR DES BOURGS****COMMUNES D'AUVILLAR, CASTANET, ESPALAIS, L'HONOR DE  
COS, MOISSAC, MONTRICOUX ET REYNIÈS****I - RAPPEL**

Une O.P.A.H. est une procédure d'incitation publique à la réhabilitation de logements privés, qui comporte un programme d'opérations d'aménagement réalisées par des communes (actions publiques d'accompagnement).

Ces actions étaient financées à l'origine par le Fonds d'aménagement Urbain (1976) de l'Etat, puis par la Région à partir de 1985.

En 1997, les interventions de la Région et du Département ont été inscrites dans le cadre des contrats de pays, auxquels succèdent les contrats régionaux uniques, ce qui permet un financement conjoint de ces actions.

## **II - FINANCEMENT DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT**

Conformément au vote de l'Assemblée Départementale en date du 16 mars 2016, qui a acté les nouvelles politiques d'aides aux communes et EPCI, les programmes de travaux de mise en valeur des centres-bourgs sont financés par le Conseil Départemental :

- à hauteur de **20%** d'une dépense subventionnable plafonnée à **122 000 € HT** de travaux, en deux tranches maximum.

- dans le cadre de la mise en œuvre des Contrats Régionaux Uniques, le champ d'application de cette politique est étendu pour financer spécifiquement des projets communaux ou intercommunaux à vocation touristique, patrimoniale et de cadre de vie à hauteur de **20%** d'une dépense subventionnable plafonnée à **185 000 € HT** de travaux à concurrence de deux tranches maximum.

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, Monsieur le Président soumet les dossiers suivants :

### **DEMANDES PRESENTEES DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION TERRITORIALE OU D'UN CONTRAT REGIONAL UNIQUE**

<b>COMMUNE - OPERATION</b>	<b>MONTANT TRAVAUX € HT</b>	<b>SUBVENTION ACCORDÉE</b>
<b>1) AUVILLAR</b> Aménagement du bourg : place du Tertre (phase 3). OPAA/ACO02074	261 579 €	<b>261 579 x 10 % = 26 158 €</b>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne Année 2014, validé en commission permanente du 15 décembre 2014.		
<b>2) CASTANET</b> Aménagement du centre bourg. OPAA/ACO02821	185 000 €	<b>185 000 x 20 % = 37 000 €</b>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du Contrat Régional Unique du PETR Midi Quercy - Année 2016.		

<b>3) ESPALAIS</b> Aménagement d'un rond-point sur la RD 11. OPAA/ACO02322	26 000 €	$26\ 000 \times 20\ \% =$ <b><u>5 200 €</u></b>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 12 juin 2015. Dossier présenté dans le cadre du Contrat Régional Unique du PETR Garonne Quercy Gascogne - Année 2015, validé en commission permanente du 24 juin 2016.		
<b>4) MOISSAC</b> Création d'une aire de stationnement de camping-cars (tranche 2). OPAA/ACO03024	37 000 €	$37\ 000 \times 20\ \% =$ <b><u>7 400 €</u></b>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du Contrat Régional Unique du PETR Garonne Quercy Gascogne - Année 2015, validé en commission permanente du 24 juin 2016.		
<b>5) MONTRICOUX</b> Aménagement des rues de la place neuve et de l'aqueduc. OPAA/ACO02846	92 703 €	$92\ 703 \times 20\ \% =$ <b><u>18 540 €</u></b>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du Contrat Régional Unique du PETR Midi Quercy Année 2015, validé en commission permanente du 24 juin 2016.		

**DEMANDES PRESENTEES  
DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE CLASSIQUE**

COMMUNE - OPERATION	MONTANT TRAVAUX € HT	SUBVENTION ACCORDÉE
<b>6) L'HONOR DE COS</b> Aménagement du centre bourg. OPAA/ACO02861	91 620 €	$88\ 620 \times 20\ \% =$ <b><u>17 724 €</u></b>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 18 février 2016.		
<b>7) REYNIES</b> Aménagement du centre bourg rue Georges Clémenceau RD 94 (phase 1). OPAA/ACO01922	78 200 €	$78\ 200 \times 20\ \% =$ <b><u>15 640 €</u></b>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 23 mars 2015.		

**TOTAL : ..... 127 662 €**

Ces subventions en capital seront prélevées sur les crédits inscrits au Budget Départemental de l'exercice en cours, article 204142, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2016 .....	<b>900 000 €</b>
Engagé aux précédentes commissions permanentes .....	<b>368 444 €</b>
Engagé à la commission permanente de ce jour .....	<b>127 662 €</b>
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour.....	<b>496 106 €</b>
Disponible .....	<b>403 894 €</b>

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde, selon les modalités susvisées, une subvention globale de 127 662 € pour les 7 dossiers présentés, détaillés ci-dessus ;
- Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC